rités compromettantes, a envahi toutes les classes de la société.

» La dette flottante est portée à un chiffre qui menace notre crédit à la première secousse.

» Malgré des impôts énormes, l'équilibre du budget n'existe pas.

» La religion, attaquée par un athéisme persécuteur, n'est pas protégée. Et cependant ce grand intérêt de toute société civilisée est plus facile à sauvegarder que tout autre par l'application loyale du Concordat, qui seul peut nous donner la paix religieuse.

» Les questions sociales, vitales pour notre démocratie, où l'égalité politique doit avoir pour conséquence une meilleure répartition des charges au profit de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre, sont niées. L'étude même en est dédaignée. En face de ces problèmes qui s'imposent, nous n'avançons pas, nous reculons.

» Notre commerce est atteint par l'abandon des traités de 1860, auxquels nous devions la prospérité; et l'intérêt des consommateurs et des commerçants est sacrifié.

» Notre politique étrangère est de mauvaise foi avec les faibles. Elle est au service de spéculations particulières en Tunisie, dont l'occupation coûteuse est sans profit; elle est lâche et inepte en Egypte, où les intérêts de la France sont considérables.

» On ne peut parcourir les pays étrangers sans une tristesse profonde. Notre France, naguère si grande, n'a plus aujourd'hui ni amis, ni prestige. Elle ne rencontre chez les plus bienveillants qu'une indifférence plus pénible que l'hostilité, et cependant une France forte a sa place nécessaire dans le monde.

» Nous ne retrouverons notre position vis-à-vis de l'étranger que par notre relèvement intérieur.

» Cette situation provient de l'abandon du principe de la souveraineté nationale. Tant que le peuple n'aura pas parlé, la France ne se relèvera pas.

» Héritier de Napoléon Ier et de Napoléon III, je suis le seul homme vivant dont le nom ait réuni *sept millions trois cent mille suffrages*.

» Depuis la mort du fils de l'Empereur, j'ai gardé le silence sur l'ensemble de la politique. Ne voulant pas troubler l'expérience qui se poursuivait, j'ai attendu, attristé, que la parole me fût donnée par les évènements. Mon silence n'était que la patriotique expression de mon respect pour le repos du pays.

» Ma conduite, mes opinions, mes sentiments ont été systématiquement calomniés. Impassible, je n'ai répondu que par le mépris à ceux qui ont été jusqu'à chercher à exciter les fils contre le père. Efforts odieux et stériles J'ai dû imposer silence à de jeunes cœurs révoltés par ces incitations. J'ai voulu être seul en face de nos adversaires. Mes fils sont encore étrangers à la politique. L'ordre naturel les désigne après moi, et ils resteront fidèles à la vraie tradition napoléonienne.

» On a parlé d'abdication, cela ne sera pas. Lorsqu'on a plus de devoirs que de droits, une abdication est une désertion.

» Ces ententes, ces reconnaissances réciproques peuvent convenir à des princes qui se regardent comme ayant des droits supérieurs à la volonté du pays. Les Napoléons élus et serviteurs du peuple ne sauraient agir ainsi.

» Deux principes divisent le monde : celui qui admet un droit supérieur à la volonté du peuple, et celui qui fait résider le principe de tout pouvoir dans cette souveraineté.

» Je respecte les pays où ces deux principes s'accordent. En France il n'en est pas ainsi. Les représentants du passé sont définitivement repoussés.

» Pas d'équivoque.

» Aucun accord n'est possible avec les partisans du drapeau blanc, devenu le seul emblème de la Maison de Bourbon.

» S'il y a dissidence entre les partisans de la souveraineté nationale, il n'y a pas entre eux antagonisme absolu.

» Les Napoléons défendent la souveraineté directe du peuple. Cette doctrine a été abandonnée par beaucoup de républicains, uniquement par la crainte des votes populaires.

» Ce qu'un plébiscite a établi, un nouveau plébiscite peut seul le remplacer.

» Je ne représente pas un parti, mais une cause et un principe.

» Cette cause est celle de tous bien plus que la mienne.

» Ce principe, c'est le droit qu'a le Peuple de nommer son Chef. Nier ce droit est un attentat à la souveraineté nationale.

» Le gouvernement s'effondre; mais une grande démocratie comme la nôtre ne peut se dérober longtemps à la nécessité de constituer l'autorité. Le peuple en a le sentiment. Il l'a prouvé dans les huit plébiscites de 1800, 1802, 1804, 1815, 1848, 1851, 1852 et 1870.

» Français, souvenez-vous de ces paroles de Napoléon Ier :

» *Tout ce qui est fait sans le peuple est illégitime.*

» NAPOLÉON. »

## LETTRES POLITIQUES

SLAVES ET TEUTONS

II

J'ai déjà dit, dans ma dernière lettre, que ce qui faisait de l'Autriche l'adversaire naturelle et toute puissante du panslavisme, c'était moins le fait de sa domination sur 17 millions de Slaves que sa qualité de puissance catholique. M'arrêtant ensuite un instant à l'élément polonais, qui s'étend dans les trois empires voisins et qui représente à lui seul 14 millions de Slaves catholiques (dont 3 millions seulement sont en Autriche), j'ai montré, à la suite de M. Marbeau, le rôle décisif que joue la religion dans tout ce qui concerne le présent ou l'avenir de la Pologne.

Des renseignements précis et des faits incontestables recueillis par M. Marbeau, et qui, d'ailleurs, sont bien connus hors de France, il résulte déjà que si l'Autriche, redevenue franchement catholique, avait à combattre la Russie, elle pourrait, en dépit du panslavisme, s'attirer l'appui d'un groupe formidable de 14 millions de Slaves catholiques, dont 11 millions sont en dehors de ses frontières. Or, il est *certain* qu'une lutte entre la Russie et l'Autriche, à propos de l'Orient, est inévitable. Il faut donc en conclure que, même en mettant de côté toute pensée de foi, les conseils de la politique la plus élémentaire [illegible] gouvernement autrichien [illegible] franchement catholique et à ménager avec soin tous les Slaves de l'empire.

Je n'ai pourtant encore parlé que des Polonais, c'est-à-dire, pour ce qui concerne l'empire d'Autriche, de trois millions de Slaves seulement sur les dix-sept millions qu'il renferme. La question polonaise ne touche pas seulement l'Autriche et la Russie ; elle intéresse directement l'Allemagne et, dans l'état actuel des choses, cette considération peut et doit influencer d'une façon considérable la politique ostensible de la cour de Vienne. C'est beaucoup que de pouvoir atteindre au cœur à la fois la Prusse et la Russie, mais ce n'est pas assez tant que l'Autriche reste seule en Europe chargée de défendre à la fois le catholicisme et les principes conservateurs.

C'est cette situation isolée qui excuse jusqu'à un certain point François-Joseph, au moins *pour le moment*, et qui explique comment il a pu se croire contraint de former une alliance avec l'ennemi juré de sa race et de sa puissance. S'il y avait en Europe une autre grande puissance catholique et monarchique, tout changerait de face, et ceux de mes lecteurs qui ont bien voulu lire avec quelque attention ma lettre sur « la grande restauration », comprendront sans peine quelles conséquences pourrait avoir une restauration de la monarchie traditionnelle en France. Ils comprendront mieux aussi pourquoi M. de Bismarck est le partisan le plus dévoué des institutions républicaines, qui nous retranchent, pour ainsi dire, du nombre des nations appelées à jouer un rôle en Europe.

Mais il reste bien d'autres choses à dire sur l'Autriche et sur ses Slaves. Est-il vrai que, même en mettant à part les Polonais, ces populations doivent être envisagées comme des auxiliaires éventuels du panslavisme ? Il n'en est rien, et M. Marbeau le démontre clairement par une simple exposition de ce qui existe et que tout homme de bonne foi peut aisément vérifier.

Le groupe slave le plus important dans l'intérieur de l'Autriche est celui qui est connu sous le nom de Tchèque et qui comprend la Bohême et la Moravie. Il compte un peu plus de 5 millions de Slaves, catholiques aussi et qui aspirent, non pas à sortir de l'Autriche, mais à y recouvrer une autonomie conforme à ce qu'ils appellent leurs *droits historiques*.

La presse radicale (et presque exclusivement juive) de Vienne ne cesse de représenter les Tchèques comme des panslavistes prêts à trahir l'Autriche pour la Russie. Notre presse libérale de toutes nuances tient ces mensonges pour vrais, et l'opinion publique est ainsi égarée peu à peu. C'est ce qui m'engage à m'appesantir sur cette question, dont les conséquences politiques peuvent devenir fort graves.

A l'exception d'un groupe insignifiant et qui parvient à peine à se faire représenter au Reichsrath, le parti tchèque est essentiellement conservateur. Il est conduit par des membres de la plus haute aristocratie et marche d'accord avec le parti plus spécialement catholique. Il n'est séparé que par des nuances du parti polonais et se montre en général plus catholique que ce dernier. C'est dire assez à quel point les Tchèques sont éloignés du panslavisme et de toute infidélité à la maison impériale d'Autriche.

M. Marbeau résume fort bien les vœux des Tchèques : ils demandent l'autonomie de la Bohême, en laissant à Vienne la direction des affaires étrangères, de la guerre, du commerce et des finances générales, tandis que la diète de Prague disposerait de la justice, de l'instruction publique et de l'administration locale. En d'autres termes, ils aspirent au fédéralisme, seul système de gouvernement raisonnable dans un pays tel que l'Autriche. Les Tchèques réclament, en outre, que l'empereur se fasse nommer roi de Bohême à Prague, comme il s'est fait couronner roi de Hongrie à Pesth. Tous les prédécesseurs de François-Joseph l'ont fait à la seule exception de Joseph II.

Les Tchèques n'invoquent jamais les questions de race à l'appui de leurs prétentions ; ils s'appuient exclusivement sur d'anciens *droits historiques* méconnus. Ce sont au contraire les radicaux qui mettent à tout propos la race en avant. Ceux-ci sont presque tous allemands ou juifs. Ils sont loin de représenter même la majorité des Allemands de l'Autriche, car le Tyrol, le Vorarlberg, la haute Autriche et une partie de la Styrie sont des pays très catholiques. En revanche, les radicaux dominent dans les grandes villes, dans quelques centres industriels et surtout, grâce à leur alliance avec les juifs, ils sont maîtres de la banque, de la Bourse, de presque toute la presse et des théâtres. Ils règnent aussi dans les universités et dans les cabarets.

C'est ce parti remuant, tapageur et sans scrupules qui se donne comme le représentant de la race germanique et, comme tel, de la civilisation, des lumières, etc., etc. C'est lui qui prône son origine teutonne, en dépit de son mélange sémitique, et qui prétend traiter tout ce qui est slave comme un pays conquis ou à conquérir. On conçoit qu'il lui convienne d'accuser les Slaves de tendances russes et panslavistes ; il est plus difficile de comprendre qu'il ait pu dominer le Reichsrath et gouverner pendant assez longtemps.

Il y a eu pour cela des motifs de différentes sortes : le système électoral est mauvais et très défavorable aux paysans ; les Tchèques ont adopté pendant plusieurs années une politique d'abstention totale ; l'influence de la banque et de la presse dont elle dispose est considérable et absolument délétère ; enfin François-Joseph ne se distingue pas précisément par un caractère énergique. Je n'ai pas encore nommé la cause principale de la force des radicaux ; ils sont, en général, soutenus par les Hongrois, et ceux-ci sont devenus tout puissants depuis l'établissement du dualisme.

Or, les Hongrois, ou Magyars, tiennent à exercer une domination absolue sur les Slaves du royaume de Hongrie. Ils sentent fort bien, que si les Slaves de la Cisleithanie obtenaient l'autonomie, ils resteraient difficilement maîtres chez eux au degré où ils le souhaitent. Ils se sont donc fait les alliés des radicaux allemands qui, dans l'autre partie de la monarchie, travaillaient également à l'asservissement des Slaves.

Quand on réfléchit que les Allemands ne sont que 8 millions en Cisleithanie sur 23 millions d'habitants dont 18 millions de Slaves, et que, dans le royaume de Hongrie, les Magyars ne sont que 6 à 7 millions sur une population de 15 millions, dont 4 millions au moins de Slaves, on se rend compte de l'incroyable compression qui a dû être exercée pour établir la domination des Allemands d'un côté, et encore d'un groupe allemand relativement faible, et celle des Magyars de l'autre.

Mais, pour en revenir à ce qui nous occupe, il n'en est pas moins vrai qu'une Autriche catholique et fédéraliste pourrait opposer au panslavisme 12 millions de Slaves, presque tous catholiques, placés entre elle et la Russie, et comprenant 3 millions de Polonais, auxquels se rattacheraient aisément les 11 millions de Polonais situés hors de ses frontières, ce qui fait un total de 23 millions de Slaves environ.

Malheureusement l'Autriche, en l'absence d'une alliance conservatrice occidentale, s'est vu livrée à la Russie, et celle-ci, ou plutôt M. de Bismarck, en la poussant vers l'Est, la conduit à s'incorporer et lui a déjà fait occuper (en Bosnie et en Herzégovine) des pays très accessibles au panslavisme et à toutes les influences russes. Rien ne peut lui être plus funeste; le chancelier de Berlin le sait bien, et sa conduite s'explique à merveille.

Comme la politique de cet homme gouverne aujourd'hui l'Europe, je reviendrai encore sur cette fatale marche de l'Autriche vers l'Est. Je me borne à dire en terminant qu'une lecture attentive du livre de M. Marbeau fournit tous les éclaircissements nécessaires pour étudier cette question si complexe du rôle que joue en Europe l'antagonisme des Slaves et des Teutons.

B. D'AGREVAL.

## REVUE DE LA PRESSE

L'*Imprévu!* tel est le titre d'un article à sensation que nous empruntons au *Figaro*. L'auteur, M. Philibert de Grandlieu, prévoit des évènements graves et prochains.

Nous lui laissons la parole :

« Quelque chose flotte dans l'air, et chacun a le sentiment que l'imprévu ne va pas tarder à entrer en scène. On regarde, on écoute, et si l'on n'aperçoit pas encore le moyen précis du salut, on paraît du moins convaincu que nous y touchons, et que l'invisible solution est là, derrière un rideau qui va se déchirer brusquement.

» L'impression est générale, et ceux-là même qui cherchent à la nier l'éprouvent.

» Oui, chacun se dit au fond de soi que l'état actuel ne peut durer, que la crise décisive est imminente, et qu'elle va éclater parce qu'il faut qu'elle arrive.

» Sur quoi est fondée cette instinctive et invincible croyance ? Sur l'épuisement même de tout ce qui existe, sur la décomposition cadavérique du régime dont nous souffrons. La République ressemble à l'homme qui la personnifiait, il y a deux semaines : elle tombe en pourriture; elle meurt de résorption purulente ; et quand on fera prochainement son autopsie, comme on a fait celle de son maître, on verra aussi le pus sortir de tous les organes viciés et ulcérés.

» Il n'y a plus ni Chambre, ni gouvernement. A l'Elysée, c'est la sénilité la plus voisine d'un autre état que je ne veux pas définir. Au Luxembourg, c'est la décrépitude que Cormenin raillait du nom de Gérontocratie. Au Palais-Bourbon, c'est l'effarement et le désarroi dans la médiocrité et l'impuissance. Nulle part, il n'y a plus ni ressort, ni vitalité. C'est en vain qu'on cherche un homme, une idée, un expédient dans la République : on n'y voit plus que des ombres, comme celles des Freycinet et des Ferry, essayant de s'agiter encore dans le néant.

» Et quel système politique pourraient-ils offrir au pays déçu et fatigué ? Toujours la guerre aux croix, au prêtre, à la religieuse ! C'est bien vieux et bien usé. Au début, cette imitation de M. de Bismarck a pu, malgré de légitimes protestations, entraîner un instant la masse ignorante et passionnée. C'était nouveau, c'était hardi, et les foules se laissent volontiers séduire par ce qui les frappe. Mais à présent on est saturé de déclamations sur « l'empiètement du clergé ; » on est blasé sur cette guerre idiote; on est las des Frères, des Sœurs, des jésuites, des congrégations. On demande autre chose, et, malheureusement pour elle, la République n'a pas autre chose à offrir.

» Gambetta, du moins, dans cet ordre odieux, avait des conceptions originales, du mouvement, de l'imprévu ; il savait attiser le feu et entretenir la curiosité. Mais ses pâles héritiers n'ont rien des qualités d'invention qui distinguaient le maître ; ils ne sauraient que ressasser dans le vide un système et des formules dont l'esprit est excédé ; et la France, à bout de patience, appelle à grands cris une solution sérieuse.

∴

» Quand et comment se produira le coup de théâtre ? Je n'en sais rien, et si je le savais je ne le dirais pas. J'affirme seulement qu'il se produira, et peut-être plus tôt qu'on ne le suppose. Il cesserait d'être l'imprévu si l'on pouvait d'avance l'indiquer dans sa forme et à sa date ; et les situations analogues à celles où nous sommes se dénouent toujours par l'imprévu.

» Aux approches du 18 brumaire et du 2 décembre, est-ce qu'on savait comment le coup s'accomplirait ? Ceux même qui l'ont tenté n'en savaient rien et allaient un peu à l'aventure.

» Bonaparte n'avait nullement projeté de faire entrer ses grenadiers dans l'Orangerie de Saint-Cloud; il n'avait pas prévu la résistance des Cinq-Cents ; il s'était flatté d'obtenir légalement de cette assemblée la décision qu'il ambitionnait, et quand il se présenta devant elle, comme il s'était présenté devant les Anciens, pour exposer la situation et enlever le vote, il ne supposait pas qu'un quart d'heure plus tard il serait obligé de la faire sauter par les fenêtres.

» En 1851, l'incertitude était la même au sujet de la lutte ouverte entre le prince-président et l'Assemblée. Était-ce le prince qui mettrait les représentants à Vincennes ou les députés qui mettraient le président à Mazas? On n'en savait rien et il y avait presque autant de chances pour une issue que pour l'autre.

» Veut-on un autre exemple, emprunté à l'histoire de nos voisins : celui de Cromwell chassant le Parlement? Le Protecteur ignorait ce qu'il ferait, et, la veille encore, il restait perplexe et indécis. Le jour même, quand il assistait à la séance en simple vêtement noir et en bas de laine gris, il hésitait sur le parti à prendre. Ce n'est qu'un quart d'heure après, et sur la violence des orateurs, qu'il se décida en disant : « Ce n'est pas ma faute ! » Et le lendemain de l'évènement, il disait à ses officiers avec l'accent de la sincérité : « Quand » je suis allé hier à la Chambre, je ne croyais » pas que je fisse cela... »

« On ne sait donc jamais, la veille d'un coup d'Etat, de quelle façon précise il s'accomplira. Ce qui suffit pour son succès, c'est qu'il soit regardé comme inévitable et qu'on l'attende comme une délivrance. C'est en ce sens que M. Mignet a dit de la révolution du 18 brumaire : « Pour qu'une » chose réussisse, il faut qu'elle soit attendue. »

» Eh bien! attend-on aujourd'hui un changement de décor et de personnel ? Ce n'est pas douteux : il suffit d'ouvrir les yeux et les oreilles pour s'en convaincre. C'est l'aspiration universelle, aussi bien celle des intérêts en souffrance que celle du patriotisme humilié. On attend, sans savoir sous quelle forme apparaîtra l'imprévu; mais, encore une fois, on a la certitude qu'il ne tardera pas à surgir, parce qu'il est dans la nécessité pressante de la situation.

∴

» Je viens de parler de l'Angleterre. Comment a procédé Monck ? Presque au hasard, après s'être un instant compromis en exécutant les ordres du Parlement républicain, en arrachant à la fin la dissolution de ce Parlement décrié et, grâce à l'entraînement de l'opinion, en obtenant des élections monarchiques ; de sorte que ce fut la nouvelle Chambre qui reconnut elle-même Charles II et le proclama aux applaudissements du pays.

» Qui sait si nous ne verrons pas un spectacle analogue ? Des élections générales, avec ou sans scrutin de liste, sont peut être plus prochaines qu'on ne pense, et dans le courant d'idées qui emporte maintenant les esprits, qui oserait dire qu'une assemblée aussi royaliste que celle de 1660 en Angleterre ne sortirait pas du scrutin ?

« Lorsque, après une longue apathie, dit » M. Thiers à la fin de son *Histoire de la* » *Révolution*, les hommes se réveillent et » s'attachent à quelque chose, c'est avec passion, et au dégoût des personnes et des » choses succède l'ardente aspiration d'un » état meilleur. »

» Nous en sommes là, et si nos adversaires en doutent, ils n'ont qu'à tenter l'expérience en interrogeant le pays.

» A défaut de leur bonne volonté, quelle forme pourra revêtir le salut? On a beaucoup disserté là-dessus depuis quelques jours, et le doyen des organes royalistes a paru indiquer une intervention personnelle de M. le comte de Chambord.

» Assez de temporisations, a dit ce jour » nal ; assez de banquets, d'adresses et de » conférences : l'heure des grandes initia- » tives a sonné... Il ne s'agit plus aujour- » d'hui de l'ancienne méthode. Il s'agit, au » contraire, de reléguer « la patience » » dans le compartiment des défroques vé- » nérables .. Ce n'est pas nous qui avons » mis qui que ce soit au pied du mur : ce » sont les faits; c'est la brusquerie de cer- » tains dénouements tragiques.

» La France inquiète, fatiguée, écœu- » rée, a une aspiration très nette de son » salut. Elle veut enfin avoir un lende- » main. »

» Et la *Gazette de France* ajoute du ton le plus affirmatif :

« L'action qui doit avoir lieu, aura lieu, » parce que la France la sollicite, parce » qu'elle est un devoir. Le doute ici serait » une injure. »

» Que veulent dire ces paroles, sinon, que M. le comte de Chambord est à la veille d'intervenir dans nos convulsions ?

» Et, en effet, pourquoi ne se déciderait-il pas à l'action personnelle ? Pourquoi, après avoir étonné l'opinion par sa patience, ne l'étonnerait-il pas par son initiative ?

» Il disait un jour en riant, à Frohsdorf : « Tout le monde veut hériter de moi, même » M. Grévy !... » — Pourquoi ne viendrait-il pas, fièrement, bravement, à la Henri IV, revendiquer l'héritage ?

∴

» On a parlé du concours des princes. Soit ! Mais les princes ont un chef, qu'ils ont solennellement reconnu, et sans lequel ils ne sauraient agir ; un chef qui, du reste, a maintes fois revendiqué pour lui seul le privilège des responsabilités et de l'action. C'est donc à lui d'appeler les concours et de dicter les conduites.

» Ledru-Rollin pouvait dire des révolutionnaires de son temps : « Je suis leur » chef; il faut bien que je leur obéisse ! » Un roi a d'autres sentiments et tient un autre langage.

» Voilà pourquoi je ne regarde nullement comme impossible un imprévu de ce côté. — Quant à la forme, je ne m'en préoccupe pas, parce qu'elle est ici secondaire et jaillit, au dernier moment, de la nature des circonstances ou des inspirations du cœur.

» N'oublions pas certaines paroles de M. le comte de Chambord, utiles à rapporter à l'heure présente.

» Il a dit : « Je veux, je *dois* régner. »

» Il a dit : « J'ai la vieille épée de la France dans la main. »

» Il a dit : « Les devoirs que le droit mo- » narchique m'impose, je saurai les remplir; » croyez en ma parole d'honnête homme et » de roi. »

» Enfin, il a complété ces déclarations déjà si catégoriques par cette dernière parole : « J'ai dit tout ce que j'avais à dire ; » l'heure n'est plus aux manifestes; elle est » à l'action. »

» Dès lors, n'est-il pas permis de croire à cette action, imminente et décisive, que tant de symptômes annoncent et pour laquelle le pays est prêt ?

» Il n'est pas jusqu'au mutisme absolu et prolongé de l'*Union*, de l'organe officiel du Roi, qui ne soit interprété comme un indice de résolutions prochaines. Habituellement l'*Union* n'assiste pas avec cette impassibilité stoïque aux débats qui intéressent le retour de la Monarchie, et on conclut de son silence opiniâtre, en aussi grave occasion, qu'elle a des raisons de se taire et qu'elle ne veut en rien dévoiler, même par un langage sibyllin, l'action souveraine à la veille de se produire.

» Ce serait d'ailleurs méconnaître M. le comte de Chambord que de ne pas le croire capable d'une résolution pareille. On n'est pas l'héritier de soixante rois et on ne compte pas trente-trois princes de sa race tombés héroïquement sur les champs de bataille, sans se sentir un peu de leur sang dans les veines.

» Le petit-fils de Saint-Louis et d'Henri IV a longuement attendu « l'heure de Dieu. » S'il la croit venue, pourquoi manquerait-il au mystérieux appel ?

∴

» Quoiqu'il en soit, on sent, je le répète, qu'il y a quelque chose dans l'air, que l'inconnu va se dissiper, que nous touchons aux évènements décisifs.

» On en a l'intuition profonde, comme on l'avait en novembre 1799, en décembre 1851, comme on la ressent à toutes les époques de crise intense.

» On ne sait comment l'évènement naîtra, mais on est sûr de l'évènement.

» Les républicains ont beau vendre les diamants de la couronne : il en restera toujours assez pour faire un diadème.

» Quelques mois avant le coup d'Etat qui mit fin à la seconde République, M. Thiers fit un discours prophétique qui se terminait par ce mot célèbre : « *L'Empire est fait* ! »

» On peut aujourd'hui répéter le mot en le modifiant un peu : « *La Monarchie est faite !* »

PH. DE GRANDLIEU.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(*Service télégraphique particulier*)

*Séance du lundi 15 janvier 1883*

Présidence de M. BRISSON.

Nos lecteurs liront plus haut le texte officiel de la déclaration du gouvernement.

### La réforme judiciaire

La Chambre aborde la discussion du projet de loi sur la réforme judiciaire.

M. BRISSON, président de la Chambre, rappelle la situation de la question. Il dit que le projet a été renvoyé à la Commission, après l'adoption d'un amendement consacrant l'élection des juges. La Chambre doit statuer sur l'ensemble de l'article 1er, modifié par des amendements. Le vote de la Chambre peut être négatif ou affirmatif.

M. BEAUQUIER conteste l'affirmation de M. Brisson. Il déclare impossible de revenir sur le vote de la Chambre, en faveur de la suppression de l'inamovibilité, et de l'élection.

Après de nouvelles observations de MM. Brisson et Lefebvre, M. BRISSON met aux voix la clôture de la discussion de l'article 1er ;

La clôture est repoussée.

M. NAQUET dit qu'on peut-être opposé à l'inamovibilité si les juges restent à la nomination du pouvoir exécutif, et être au contraire partisan de l'inamovibilité si les juges sont élus. Un vote sur l'ensemble est donc nécessaire.

D'ailleurs, la rédaction adoptée au mois de juin est une formule vague sur laquelle ont pu se rencontrer des hommes d'opinions très différentes. Le vote paraît avoir eu surtout pour objet d'inviter la commission à présenter un nouveau projet. Il doit être permis de combattre, aujourd'hui, le principe de l'élection de la magistrature.

On s'est plu à déclarer que le principe de l'élection était le principe républicain, le principe de l'avenir ; mais plusieurs membres ont fait leurs réserves au point de vue de l'opportunité.

Il n'y a rien que d'honorable à se prononcer, coûte que coûte, pour une vérité philosophique; mais en réalité le principe de l'élection est en opposition absolue avec les bases fondamentales d'un gouvernement républicain qui est unitaire et non fédéral.

M. BEAUQUIER dit qu'il n'y a pas de liberté sans décentralisation.

M. NAQUET est d'avis que le triomphe des idées fédéralistes aboutirait au démembrement du territoire. L'idée dominante de la Révolution, c'est l'unité nationale, et la Convention haïssait d'une haine égale la monarchie et le fédéralisme. En tous cas, la constitution actuelle est une constitution unitaire, et c'est par les représentants de la nation tout entière que se fait la loi.

Or, pour faire appliquer la loi par des magistrats élus, il faudrait que la nation eût une éducation politique assez avancée pour ne faire porter l'élection que sur un choix de personnes sans aucune préoccupation politique.

Il faudrait, par exemple, qu'une circonscription réactionnaire, tout en envoyant à la Chambre un député pour combattre les décrets sur les congrégations religieuses, eût la sagesse de choisir, en attendant, des magistrats décidés à faire appliquer ces mêmes décrets. Peut-on l'espérer ?

C'est donc la nation, non une partie de la nation, qui doit faire les administrateurs et les juges.

Ce que demande le pays, c'est seulement que l'on mette la justice en harmonie avec les institutions du pays. Il ne demande pas la réforme des juridictions, il demande la réforme du personnel. Donner au pays l'élection des juges, c'est aller contre le vœu même du pays. Les populations républicaines nommeront des juges républicains. Or, ce sont celles qui en ont le moins besoin.

Dans les circonscriptions qui ne seront pas encore venues à la République, on éliminera tous les magistrats républicains ; on laissera les populations sans défense contre les efforts de la réaction, dans ces circonscriptions.

Le recrutement de la magistrature, déjà difficile, le deviendra encore plus, alors que la position sera temporaire et sans retraite. Il est également difficile de rencontrer des conditions suffisantes d'éligibilité: la Convention avait été obligée de les supprimer.

On a invoqué l'exemple de l'Amérique, mais il y a lieu de croire que la magistrature américaine est une de celles qu'on doive moins envier.

On a parlé de la Suisse, où la grande majorité des juges est nommée par le Conseil fédéral.

Il reste l'exemple de la Révolution française, mais il faut tenir compte de la différence de l'état de la France il y a cent ans et aujourd'hui.

Si l'élection triomphait à la Chambre et au Sénat, l'orateur déclare qu'il deviendrait partisan de l'inamovibilité des juges élus. Il ne faut pas craindre seulement l'oppression de l'Etat; il y a aussi les oppressions d'en bas.

Il ne faut pas que les magistrats, au lieu d'être entre les mains du pouvoir, soit entre celles des comités électoraux.

Quand les magistrats auront devant eux des adversaires électoraux, il leur sera bien difficile de conserver une entière impartialité. L'immixtion des collèges électoraux dans [illegible] de la justice serait [illegible] dangereuse; que mieux vaudrait encore renoncer à la suppression de l'inamovibilité; mais les deux principes ne sont pas connexes et l'on peut supprimer l'inamovibilité sans adopter le système de l'élection.

Il peut y avoir quelques inconvénients à ce que les magistrats soient dans la dépendance du pouvoir exécutif. Mais c'est encore le système qui offre le moins de dangers. Il en offre moins sous une République démocratique que sous une monarchie héréditaire, et sous une République fédérale.

Quant aux procès politiques, il n'y en a, pour ainsi dire plus, et l'on pourrait, en tout cas, les déférer tous au jury.

Enfin, les procès dans lesquels seraient en cause des actes du gouvernement, pourront toujours être, comme maintenant, renvoyés devant la juridiction administrative qui offre des garanties suffisantes.

L'orateur conclut au rejet de l'article 1er. (Applaudissements.)

M. AMAGAT dit que la Chambre, après avoir abordé à fois toutes les les parties de la réforme judiciaire, se trouve maintenant en présence d'une question beaucoup plus restreinte : le recrutement de la magistrature.

Cette question même n'est pas entière, puisque la Chambre a déjà voté la suppression de l'inamovibilité et l'élection des juges.

L'orateur avait songé à faire recruter les cours supérieures par elles mêmes comme l'Institut ; mais il ne croit pas que ce système ait des chances d'être adopté dans l'état actuel de l'opinion et il se rallie au système de l'élection.

On prétend que le suffrage universel serait inhabile à choisir les magistrats, mais il est bien capable de choisir les députés.

On dit aussi que le magistrat sera d'avance déconsidéré par les listes électorales, mais il faut bien choisir entre ces inconvénients et ceux du système actuel où les magistrats sont exposés à des démarches humiliantes quand ils veulent conquérir de l'avancement; mieux vaut la lutte loyale et publique que des intrigues secrètes.

On demande ce que deviendra la minorité républicaine dans les régions où les magistrats élus seront bonapartistes ou légitimistes; mais si l'on craint pour elle, il faudrait supprimer les maires et les conseils municipaux qui ont avec les populations beaucoup plus de rapports que le pouvoir judiciaire.

Est il vrai, d'ailleurs, que l'élection ait donné de si mauvais résultats pendant la Révolution ? Les magistrats élus à Paris en 1790 étaient des hommes qui ont porté les plus grands noms dans l'histoire judiciaire; en province aussi les choix furent excellents.

L'élection des juges sera la consécration de la République, c'est en donnant à ses adversaires toutes les franchises qu'elle les désarmera. Entre l'investiture qui est peu honorable et l'élection qui est démocratique, l'orateur ne peut hésiter.

M. J. ROCHE déclare qu'il a voté le principe de l'élection, il y a six mois, mais qu'aujourd'hui, après mûre réflexion, il vient combattre ce principe d'élection qui serait la pire des entreprises contre la République.

L'orateur invoque l'exemple de la Suisse, où, contrairement aux assertions de M. Gerville-Réache, les juges sont nommés dans presque tous les cantons. (Interruptions. Dénégations.)

Passant aux Etats-Unis, l'orateur dit que le système de l'élection donne des résultats déplorables. On voit des électeurs imposer aux magistrats de prendre l'engagement de ne pas appliquer la loi sur l'ivrognerie.

L'orateur demande le renvoi à demain, pour examiner le fonctionnement du système de l'élection des juges en France de 1790 à 1800.

La séance est levée.

## SÉNAT

(*Service télégraphique particulier*)

*Séance du lundi 15 janvier 1883*

Présidence de M. LE ROYER

La séance est ouverte à 3 heures.

### Election d'un vice-président

Votants. . . . . . 151
Suffrages exprimés. . . 138
M. Teisserenc de Bort 126 voix (élu).

### Allocution de M. Le Royer

M. LE ROYER prend place au fauteuil de la présidence. Il dit qu'il s'efforcera de reconnaître l'honneur qui lui est conféré, en imprimant aux débats la meilleure direction; en assurant les droits de la libre discussion. Il espère que la session de 1883 sera féconde.

Il espère que le Sénat sera saisi plus tôt de la discussion du budget. Il promet de faire tous ses efforts afin que les prérogatives du Sénat ne reçoivent aucun échec.

### La question égyptienne

M. FALLIÈRES, ministre de l'intérieur, lit une déclaration analogue à celle que M. Duclerc a lue à la Chambre, sur les affaires d'Egypte.

### Fixation de l'ordre du jour

Le Sénat fixe ensuite son ordre du jour.

La prochaine séance est fixée à lundi prochain, pour la discussion du droit d'association.

La séance est levée.

## DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*Service particulier.*)

### NOUVELLES DIVERSES

**Conseil de cabinet**

Paris, 15 janv.

Le conseil de cabinet, réuni dans la matinée, a arrêté les termes de la déclaration que M. Duclerc a lu aux Chambres, sur la question égyptienne.

**L'attitude de la droite sénatoriale dans l'élection du quatrième vice-président**

Paris, 15 janvier.

La droite du Sénat, réunie avant la séance, a décidé de s'abstenir dans le vote du quatrième vice-président.

**Le remplacement de M. Tirard**

Paris, 15 janv.

Hier, on s'entretenait beaucoup, dans le monde politique, de la démarche des grands banquiers, qui conseillent à M. Grévy de remanier le ministère. Il paraît que le candidat qu'ils proposent pour prendre la place de M. Tirard est un membre du centre gauche ; mais ce ne serait pas M. Léon Say.

**La messe de Saint-Augustin**

Paris, 15 janvier.

Aujourd'hui, à l'église Saint-Augustin, a eu lieu un service funèbre pour Napoléon III.

Il y avait environ 1,500 assistants, parmi lesquels de nombreuses notabilités bonapartistes : MM. Rouher, Paul de Cassagnac, Amigues, le général Fleury, Chevreau, Pietry.

L'abbé Laine, ancien chapelain des Tuileries, a dit la messe.

Au pied de l'autel se trouvait une couronne de violettes, avec une inscription au Prince Impérial : « Regrets éternels. »

MM. Rouher et de Cassagnac sont sortis par la porte latérale. Il n'y a eu aucun incident.

**Au profit des Alsaciens-Lorrains**

Paris, 15 janv.

La majorité des représentants des journaux parisiens a décidé aujourd'hui de donner une représentation théâtrale au profit des inondés d'Alsace-Lorraine.

**Réunion socialiste**

Paris, 15 janv.

Une réunion socialiste a eu lieu à neuf heures du soir, salle Pétrelle.

Louise Michel, dont la présence était annoncée n'est pas venue.

Parmi les citoyens qui ont pris la parole on remarque M. [illegible], qui a attaqué [illegible], leur reprochant d'avoir abandonné les révolutionnaires en dépit de toutes leurs promesses.